



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Séance extraordinaire du 13 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 13 décembre 2021 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller #2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
Poste vacant, conseiller # 6

Absence : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION CM2020-264

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'attester la conformité de l'avis de convocation et d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement 375-21 concernant les taux et les tarifs pour l'année 2022
4. Avis de motion et présentation du projet de règlement 376-21 concernant l'entretien du Chemin des Trois-Baies
5. Avis de motion et présentation du projet de règlement 377-21 concernant un emprunt pour les travaux du Rang 6 Ouest
6. Avis de motion et présentation du projet de règlement 378-21 concernant un emprunt pour des travaux de voiries sur le chemin des Eaux-Mortes
7. Amendement – Politique de travail des employés
8. Acceptation d'une soumission – services professionnels pour l'aménagement de la bibliothèque
9. Acceptation d'une soumission – services professionnels développement résidentiel
10. Demande d'aide financière – Code SM



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

11. Acceptation d'une offre d'achat – Secteur Ruisseau Jaune
12. Autorisation – dépôt d'une demande d'aide financière pour la démarche MADA
13. Autorisation – dépôt d'une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés
14. Dépôt d'une demande d'aide financière au FRR volet – regroupement de services d'urbanisme
15. Campagne de financement – Mon voisin je m'en occupe
16. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2022
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

3- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 375-21 CONCERNANT LES TAUX ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLUTION CM2019-265

M. Jonathan Boily, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 375-21 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2022 de la municipalité de Sainte-Monique et de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2022.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

4- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 376-21 CONCERNANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES TROIS-BAIES

RÉSOLUTION CM2019-266

M. Bernard Girard, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 376-21 ayant pour objet d'établir les conditions d'entretiens du Chemin des Trois-Baies.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

5- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 377-21 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES SUR LE RANG 6 OUEST

RÉSOLUTION CM2019-267

M. Bruno Plourde, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 377-21 visant un emprunt de 1 821 554 \$ concernant des travaux de réfection de voiries sur le rang 6 Ouest.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

6- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 378-21 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES SUR LE CHEMIN DES EAUX-MORTES

RÉSOLUTION CM2019-268

M. Jonathan Boily, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 378-21 visant un



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

emprunt de 1 242 094 \$ concernant des travaux de réfection de voiries sur le
Chemin des Eaux-Mortes.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

7- AMENDEMENT – POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

RÉSOLUTION CM2021-269

CONSIDÉRANT QUE la Politique de travail des employés de la municipalité indique qu'une augmentation salariale de 2,25 % est prévue pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation a atteint un sommet de plus de 4 % pour l'année 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'amender, séance tenante, la Politique des employés de la municipalité afin d'accorder une augmentation salariale de 4 % pour les employés pour l'année 2022.

8- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

RÉSOLUTION CM2021-270

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire déménager la bibliothèque municipale dans les locaux laissés vacants par la Caisse populaire d'Alma à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réaménagement de l'espace sont nécessaires pour optimiser l'utilisation de l'espace et améliorer l'expérience client;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mandater une firme de professionnels pour planifier le réaménagement et les travaux à réaliser en fonction des objectifs du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Techno Plans pour un montant de 3 200 \$ plus les taxes applicables.

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

RÉSOLUTION CM2021-271

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Mageco pour la réalisation de plans et devis pour un développement résidentiel dans le secteur de la Route du Quai ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation au Ministère de l'environnement et de la Lutte au Changement climatique est nécessaire selon l'article 22 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission d'Environnement CA pour la réalisation et le dépôt d'une demande d'autorisation au MDELCC au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

10- AIDE FINANCIÈRE CODE-SM

RÉSOLUTION CM2021-272

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique considère primordial le rôle de Code SM en tant que vecteur de développement économique dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Code SM est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide financière qu'elle juge appropriée, notamment en matière de culture, loisirs et de développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique peut, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide pour la poursuite de toute initiative de bien-être de la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, l'octroi et le paiement d'une subvention de 14 500 \$ à Code SM.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

11- ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – RUISSEAU JAUNE

RÉSOLUTION CM2021-273

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique est propriétaire d'un lot de 13 terrains de villégiature en bordure de la rivière Péribonka;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la mise en vente desdits terrains;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain # 1 dans le développement du ruisseau jaune;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de vente légal devra être signé entre les acquéreurs et la municipalité pour officialiser la vente;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre d'Achat de Mme Natacha Fortin pour le terrain # 1 du développement du ruisseau Jaune et que soit autorisé M. Mario Desbiens, maire, et Monsieur Mathieu Lapointe, directeur-général, à signer le contrat de vente.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

12- AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉMARCHE MADA

RÉSOLUTION CM2021-274

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise à jour du plan d'Action MADA de la municipalité.

13- AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

RÉSOLUTION CM2021-275

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la construction d'un parc multifonctionnel.

14- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR VOLET4 – REGROUPEMENT DES SERVICES D'URBANISME

RÉSOLUTION CM2021-276

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Lamarche, Labrecque, Saint-Nazaire, L'Ascension, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Monique et Saint-Ludger-de-Milot désirent présenter un projet de regroupement des services d'urbanisme dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Sainte-Monique s'engage à participer au projet de regroupement de services d'urbanisme et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière

15- CAMPAGNE DE FINANCEMENT – MON VOISIN JE M'EN OCCUPE

RÉSOLUTION CM2021-277

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder, séance tenante, un montant de 2 500 \$ à la campagne 2021 de financement Mon voisin je m'en occupe.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

16- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLUTION CM2020-278

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres d'accepter le calendrier des séances pour l'année 2022 tel que déposé au conseil.

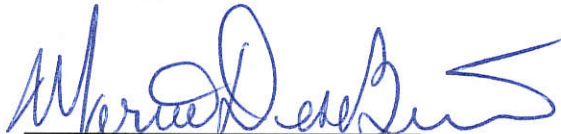

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

18- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CM2020-279

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, en conséquence il est proposé par M. Bruno Plourde et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 19h 46.


Mario Desbiens,
Maire
Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier